

faite du mot Tengri (*Tenri* ou *Tänri*) signifiant en turk, Dieu, le Ciel; les Chinois, ne possédant pas la consonne R, sont obligés d'y substituer la consonne L.

1° Les Ouïgours n'auraient pas été les premiers à imiter les Chinois en faisant intervenir le Ciel dans les titres de leurs souverains; ils auraient simplement suivi en cela l'exemple de leurs congénères qui les avaient précédés dans la vallée de l'Orkhoun, les Huns Hiong-nou et les Turks Tou-Kiué.

2° Les souverains ou *Tan-jou* des Hiong-nou prenaient le titre de *Tch'eng-li Kou-tou Tan-jou* 撐犁孤塗單于, qui, selon les auteurs chinois, signifiait le *Tan-jou, Fils du Ciel*.

3° En l'année 585 de notre ère, Cha-p'o-lo, Khakan des Turks Tou-kiuè, envoyait à l'empereur de la Chine une lettre commençant par ces mots: « Lettre provenant de *I-li Kiu-lou-ch Mo-ho Chi-p'o-lo Khakan*, 天生大突厥天下賢聖天子伊利俱盧設莫何始波羅可汗 sage et saint *Fils du Ciel* de l'empire des grands Tou-kiuè, *institué par le Ciel*.

4° Le Khakan des Ouïgours et son suzerain l'empereur de la Chine se traitaient officiellement de frère aîné et de frère cadet (Hiong-ti 兄弟); il est donc naturel que l'un et l'autre s'attribuent une seule et même origine; or, l'empereur chinois étant *Fils du Ciel*, son frère cadet, le Khakan ouïgour, devait employer une épithète équivalente.

Conf. De Guignes, *Histoire des Huns*, tome I, part. 11, p. 25; *Pien-i-tien*, liv. 130, pp. 23, 24; Ma Touan-lin, *Ouen hien l'ong K'ao*, liv. 340, p. 7<sup>b</sup>; Visdelou, *Supplément à la Bibliothèque orientale*, pp. 41<sup>b</sup>, 56<sup>a</sup>; Stanislas Julien, *Documents historiques sur les Tou-Kiué*, pp. 48, 49, 53.

[5] Sur la planche photographiée portant le n° 53, 5<sup>e</sup> ligne, on lit *T'ang-tou* 唐社; j'ai supposé erroné le second de ces caractères et je lui ai substitué le signe 社. Peut-être ai-je tort: le dictionnaire *P'ei-ouen-yun-fou* nous dit que l'agrégation *T'ang-tou* est applicable à deux États, rien de plus. *T'ang-tou*, si cette lecture est correcte, pourrait être l'équivalent de *Tandou, Tandouk*: serait-ce là l'origine du nom de *Tanduc* que Marco Polo, au XIII<sup>e</sup> siècle, donne à une partie de la région que possédaient alors Prestre Jehan et les Kéraïtes, et que Yule identifie au territoire de Kouei-hoa tch'eng?

[6] C'est Lo-yang (Ho-nan fou) qu'arrose la rivière Lô, cette ville était, sous la dynastie des T'ang, la capitale orientale de l'empire chinois. Deux fois elle fut sauvée grâce à l'intervention des Ouïgours: 1° en 757, l'armée chinoise, aidée d'un contingent ouïgour commandé par le fils du Khakan, livra bataille et défit près de Tchen-tcheou les troupes des chefs rebelles Ngan-King-siu et Che Sse-ming; cette défaite les obligea à évacuer Lo-yang où les alliés entrèrent sans résistance. On accorda aux mercenaires étrangers le pillage de la ville; parmi eux se trouvait un contingent de soldats Tadjiks mis à la disposition de la cour de Chine par le Khalife Aboul-Abbas. 2° En 762, le Khakan en personne avait amené un corps de cent mille Ouïgours; ils enlèvent Lô-yang aux troupes du chef rebelle Che Tchao-i et tuent plus de dix mille habitants. Une nouvelle bataille se livre à quelques jours de là à Jen-Kieou dans le Pe-tcheli. Les rebelles y perdirent quatre-vingt mille hommes, tués ou prisonniers. Che Tchao-i s'enfuit et mourut peu de temps après.

[7] Le mot *Sâmgha*, que les Chinois transcrivent par le mot

*Seng*, désigne chez les bouddhistes les prêtres qui ont le pouvoir d'entendre la confession, d'accorder l'absolution et de conférer l'ordination, mais dans l'inscription syro-chinoise de Singan-fou le terme *Seng* est employé par extension pour désigner les prêtres nestoriens.

[8] Selon M<sup>gr</sup> de Harlez que j'ai consulté sur ce point, le mot *sse* 祀 signifiant sacrifice ne serait pas un terme bouddhique; dans le culte national des Chinois, le mot *sse* désigne les sacrifices domestiques aux esprits des portes, chemins, vestibules, foyers, etc.

Peut-être par les *cinq sacrifices* faut-il entendre les *Pântché-tapa* des Brahmanes, c'est-à-dire les mortifications par les cinq chaleurs; le pénitent se plaçait sous le soleil et entre quatre brasiers: Conf. L. Feer, *Avadana Çataka*, pp. 46, 206.

[9] Selon M<sup>gr</sup> de Harlez les *Trois termes* ou trinité *San-tsi* répondent peut-être à la Trâilôkya bouddhique, c'est-à-dire la région du désir, la région de la forme, la région sans forme ou anti-chambre du Nirvana.

[10] En chinois *Fa che*, maître de la Loi; ce titre est porté par les prêtres bouddhistes chargés de l'enseignement populaire.

[11] Peut-être les sept parties de la collection bouddhique *Abhidarma*. Les sept *Pou* peuvent être sept *Ecoles*.

[12] *Koei*, selon les Chinois, se rapporte à l'ordre des esprits terrestres comprenant les anciens princes ou ministres invoqués comme des génies protecteurs de l'empire. Conf. Biot, *Tcheou-li*, liv. XVIII, f° 2.

Le mot *Chen* au contraire se rapporte à l'ordre des esprits célestes comprenant le Seigneur suprême (Chang-ti) et ses *sui-vants*, c'est-à-dire le soleil, la lune et les cinq planètes anciennement connues.

Dans le brahmanisme *Koei* désignerait, selon Eitel, les Nagas, démons, esprits des montagnes, et *Chen*, les Devas.

Dans un vocabulaire chinois ouïgour du XVI<sup>e</sup> siècle je trouve *Chen* traduit par *Naivasiki*, et *Koei* par *Ousiou*.

[13] En Chinois *Fa-wang*, le Prince de la Loi; cette épithète de tous les Bouddhas a pu être appliquée à un souverain fervent bouddhiste; nous citerons comme exemple le roi du Népal qui, selon M. L. Feer, était décoré de ce titre, tout comme les souverains mandchous étaient autrefois désignés sous celui de *Mand-ju s'ri ta wang* (de là le nom des Mandchous *selon l'empereur Kien-long*).

[14] Avant les Ouïgours les Turks Tou-kiuè avaient donné aux empereurs chinois ce titre de Khakan du *Ciel* (Dieu ou firmament), il semblerait avoir été l'équivalent de *Tengri-Khakan*, épithète qui, avec la même signification, a désigné certains souverains ouïgours. *Vid. sup. note 4*, et conf. Stan. Julien, *Documents historiques sur les Tou-Kiué*, p. 202, et Visdelou, *Bibliothèque orientale*, page 62<sup>a</sup>.

[15] Les Karlouks n'étaient à l'origine qu'un ramassis de familles turkes Tou-Kiué; ils étaient de la même race que les Tie-le et formaient l'une de leurs quatorze tribus; ils se divisaient eux